



ÉCARTS D'ESPÉRANCE DE VIE ET PENSIONS

COR, Séance plénière, “Parcours professionnels, écarts d’espérance de vie et retraite”, Paris 6 février 2025

Hervé Boulhol
Pensions and Population Ageing
OECD Directorate for Employment, Labour and Social Affairs



Inégalités d'espérance de vie et pensions : distinguer l'analyse statique de l'analyse dynamique

- Statique: impact régressif des différences d'espérance de vie
- Dynamique: question très différente car le contexte démographique joue un rôle important

Augmentation de l'âge de la retraite (régressif) en réponse aux gains de longévité (progressif)



Analyse statique: impact régressif des inégalités d'espérance de vie en matière de retraite

- Par essence, systèmes de retraite redistribuent de ceux qui meurent tôt vers ceux qui vivent longtemps: mécanisme d'assurance face à l'incertitude liée aux risques de longévité est au coeur des systèmes de retraite
- Problème: différences socio-économiques marquées en matière d'espérance de vie se traduisent, *toutes choses égales par ailleurs*, par une redistribution des retraités à faible revenu vers les retraités à revenu élevé

Illustration:

- Si l'on suppose que l'espérance de vie à l'âge de la retraite est de 20 ans pour les personnes à faible revenus et de 23 ans pour les hauts revenus, cet **effet statique d'écart d'espérance de vie est de 13.0%** ($= (23-20)/23$), au detriment des bas revenus, en plus de leur plus faible pension mensuelle



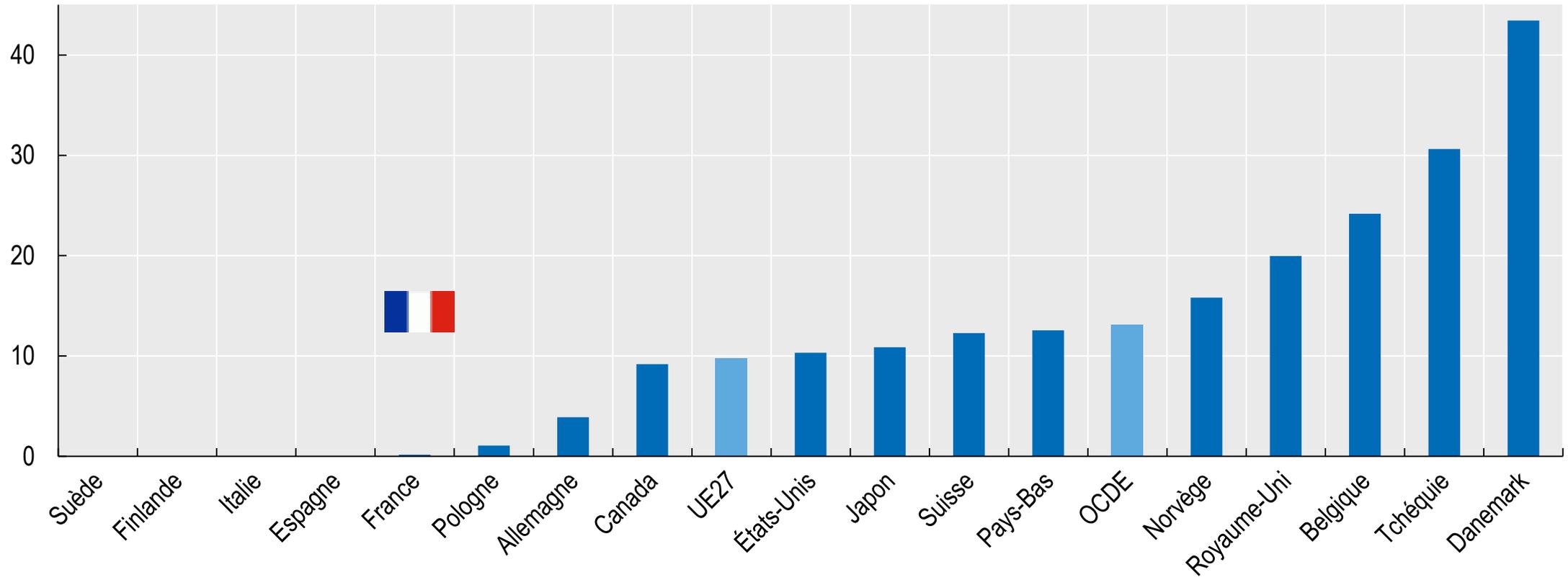
Effet statique: comment y faire face?

- Très délicat : difficile de différencier les âges de départ à la retraite selon les groupes socio-économiques
- Différences d'espérance de vie entre les hommes et les femmes compliquent la réponse politique
- Mauvais ciblage des règles sectorielles relatives à l'âge de la retraite / des régimes de carrière longue
- Prise en compte de la pénibilité
- **Cela renforce les arguments en faveur d'instruments redistributifs pour les montants de pension:**
 - taux de remplacement plus élevés aux travailleurs à faible revenu
 - à articuler avec une flexibilité dans l'âge de départ (avec ajustement actuariel) pour, par exemple, fournir des taux de remplacement similaires aux groupes à faibles revenus mais accessibles quelques années plus tôt



Taux de remplacement généralement plus élevés pour les bas salaires

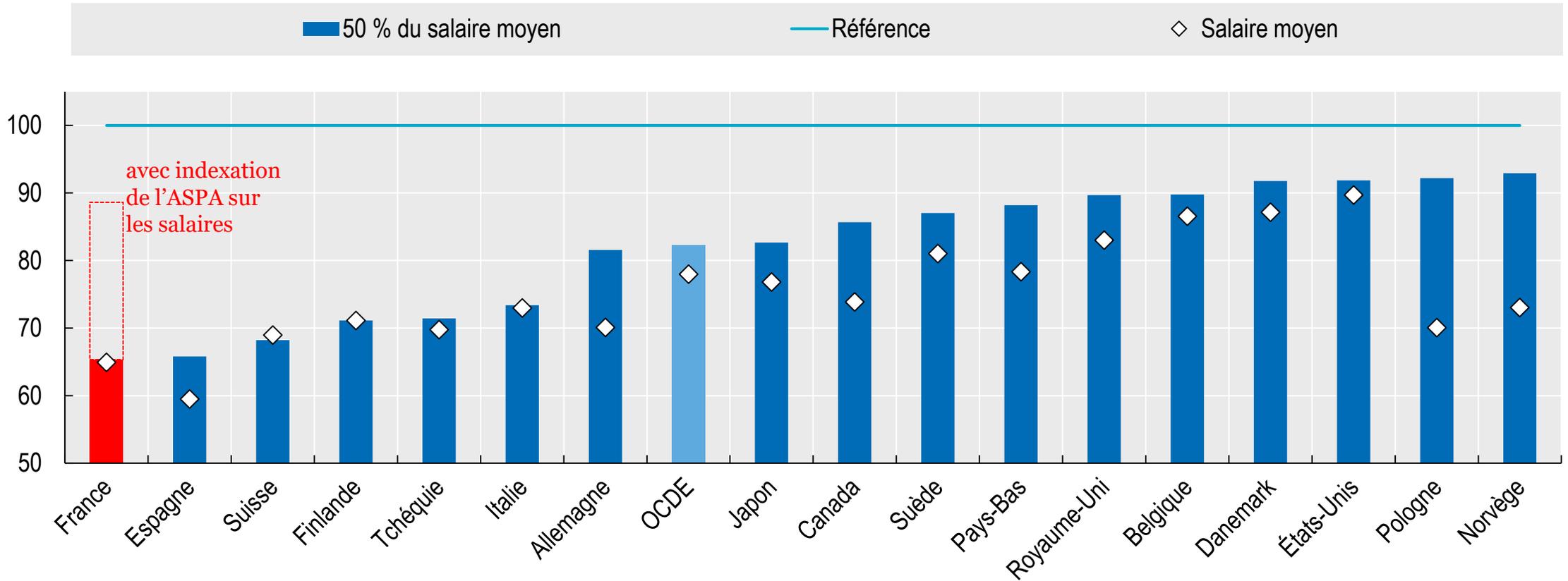
Différence des taux de remplacement après une carrière complète dans le secteur privé, bas salaire (50% du salaire moyen) vs salaire moyen, régimes obligatoires, en p.p., cohorte née en 2000





Les carrières incomplètes sont très pénalisées en France si on ne travaille pas plus longtemps

Niveau de pension après une interruption de carrière pour chômage de dix ans et après une entrée dans la vie active retardée de cinq ans, revenus faibles et salaire moyen, en % de la pension après une carrière complète





Analyse dynamique: à première vue, faible effet régressif de l'augmentation de l'âge de la retraite

- Augmenter l'âge de la retraite, par exemple d'un an, a plus d'impact pour les personnes qui ont une espérance de vie plus faible

- Illustration:

Pour simplifier dans l'exemple précédent, on passe à 19 ans pour l'espérance de vie des bas revenus et à 22 ans pour les hauts revenus

L'effet régressif augmente **de 13.0% (=3/23) à 13.6% (=3/22)**, une faible différence de 0.6 point de pourcentage



Analyse dynamique d'ensemble: Répondre aux gains de longévité

- Le relèvement de l'âge de la retraite n'est généralement pas envisagé dans un environnement statique, mais avancé pour accompagner l'allongement de la durée de vie : les gains d'espérance de vie, lorsqu'ils largement partagés, ont un effet progressif
- Illustration : supposons que l'espérance de vie à l'âge de la retraite augmente d'un an pour tous.
De 20 à 21 ans pour le groupe à faible revenu et de 23 à 24 ans pour le groupe à revenu élevé. L'effet régressif diminue **de 13,0 % (=3/23) à 12.5 % (=3/24)**.
- Le relèvement de l'âge de la retraite de un an pour accompagner l'amélioration de la santé ramène l'effet à 13,0 % (même en répercutant 100 % des gains d'espérance de vie sur l'âge de la retraite).
- Ce qui est essentiel pour faire face à l'augmentation de la longévité (dynamique), c'est **l'évolution des inégalités d'espérance de vie** au fil du temps
- Pas de tendance claire pour les changements d'inégalité d'espérance de vie dans les pays de l'OCDE en général et en France en particulier



Résumé

- Les inégalités d'espérance de vie posent un problème très sérieux aux systèmes de retraite
 - Difficile de différencier les âges de départ à la retraite selon les groupes de population
 - Cela renforce les arguments en faveur d'une redistribution au sein des formules de pension ou, plus généralement, d'instruments redistributifs
 - Mais la question des mesures à adopter face aux gains de longévité est totalement différente
 - Le relèvement de l'âge de la retraite pour faire face aux gains d'espérance de vie reste une réponse politique adéquate, dès lors que les inégalités de l'espérance de vie n'augmentent pas
- 9 pays de l'OCDE ont un lien automatique: Danemark, Estonie, Grèce, Italie, Slovaquie (100%) et Finlande, Pays-Bas, Portugal, Suède (2/3)*

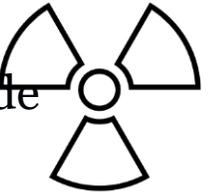
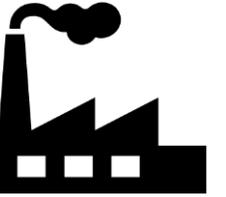


Travail, santé, mortalité et pensions de vieillesse

Différentes approches pour prendre en compte la pénibilité entre pays et en France entre régimes

Les pays de l'OCDE définissent le travail dangereux ou pénible très différemment:

- différences dans les professions concernées
- pas de consensus sur la définition des critères à retenir
- approches peuvent être basées sur la compensation de conditions difficiles, sur la perte progressive de la capacité de travail avec l'âge, sur la prévention des risques immédiats ou différés pour la santé



Contexte

Les travailleurs occupant des emplois à forte intensité physique sont en moins bonne santé, mais cela est lié pour une part importante à des facteurs qui ne dépendent pas des conditions de travail

Cependant, même après prise en compte des facteurs socioéconomiques, les différences en termes d'état de santé et d'espérance de vie entre les catégories professionnelles restent marquées

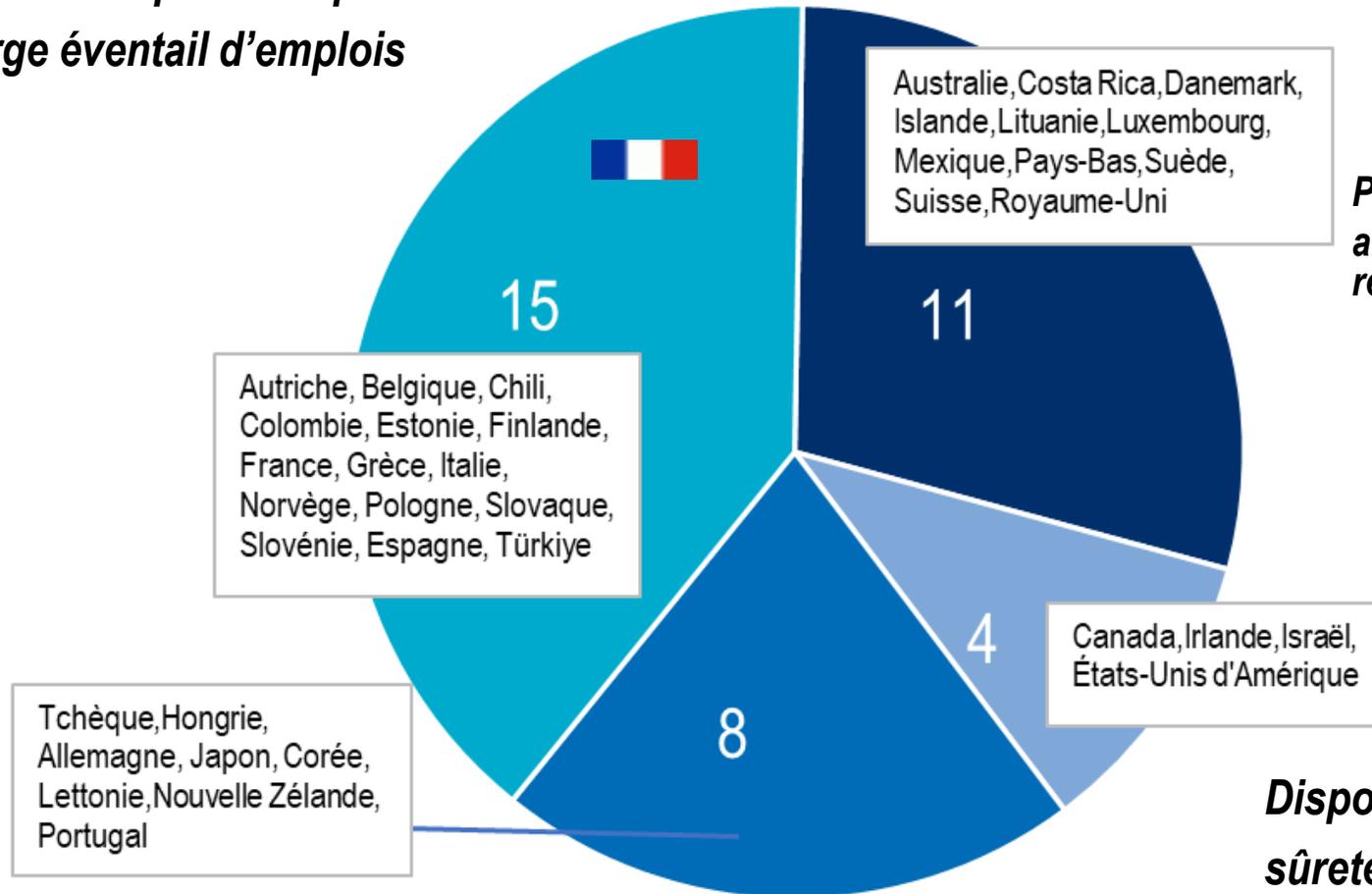
Certaines conditions de travail - par exemple le travail de nuit - ont une incidence négative sur la santé, parfois avec un certain retard





Grandes différences entre pays en terme de dispositions spéciales de retraites pour les emplois dangereux ou pénibles

Dispositions spéciales pour un large éventail d'emplois



Pas de possibilités de retraite anticipée dans le cadre des régimes obligatoires

Dispositions pour les emplois de la sûreté et de la sécurité publique

Dispositions pour un nombre limité d'emplois

Restricted Use - À usage restreint



Prise en compte de la pénibilité dans le système de retraite en Finlande

- 2017: Introduction des **retraites pour “années de service”** et du lien entre l’âge statutaire et l’espérance de vie
- **Contexte:** - élimination progressive des régimes professionnels (années 1990) sauf celui couvrant les forces armées -
- durcissement des conditions de retraite anticipées depuis le début des années 2000
- **Strictes conditions d’éligibilité aux retraites pour “années de service”**
 - 38 ans de travail dans des emplois mentalement ou physiquement épuisants liés à l'un des facteurs suivants :
 - usage de la force musculaire
 - forte sollicitation des voies respiratoire et des système circulatoire sanguin
 - conditions de travail stressantes et difficiles
 - mouvements répétitifs nécessitant de la force ou de la rapidité
 - travail interactif particulièrement exigeant et nécessitant un effort mental exceptionnel
 - travail exigeant une vigilance constante
 - éligibilité à partir de 63 ans contre 64 ans pour l’âge minimum et 65 ans pour l’âge statutaire
 - travailleurs doivent fournir une liste des tâches pénibles (de préférence confirmée par l'employeur) et une preuve médicale de leur capacité de travail réduite (évaluation moins stricte que pour les prestations d'invalidité)
- **Peu de bénéficiaires:** 459 bénéficiaires en 2018-2023, principalement des hommes sans éducation supérieure avec une longue carrières (44 ans de cotisations en moyenne)



Prise en compte de la pénibilité dans le système de retraite en Autriche

- **Contexte:** durcissement général des conditions de retraite anticipée au début des années 2000
- **2003:** règles actuelles pour les travailleurs occupant des emplois pénibles (*Schwerarbeitspension*) adoptées en 2003
- **Liste des professions éligibles** basée sur les conditions de travail considérées comme pénibles :
 - travail posté et horaires variables
 - températures extrêmes
 - facteurs chimiques ou physiques réduisant la capacité de travail d'au moins 10 %
 - combustion de plus de 2 000 kcal pour les hommes et 1 400 kcal pour les femmes pour un poste de travail de 8 heures
 - soins aux personnes nécessitant des soins intensifs
 - salariés dont la capacité de travail est réduite de 80 %
- Un groupe de travail - composé de partenaires sociaux, de médecins du travail, de représentants des institutions d'assurance sociale et de représentants du gouvernement - **ajuste la liste des professions couvertes**
- **Âge de la retraite :**
 - postes de nuit : âge de la retraite de 57 ans (homme) et 52 ans (femmes) contre 65 et 60 ans, resp., pour l'âge statutaire
 - autres métiers pénibles : 60 et 55 ans, resp., après carrière de 45 ans et 40 ans, resp., à contre 62 et 57 ans normalement
 - 10 ans sur les 20 dernières années dans des professions pénibles
- **Malus pour retraite anticipée (4.2% pour l'ensemble des travailleurs):**
 - pour les travailleurs de nuit: 4.2% par an, cappé à 13.8%
 - Pour les autres travailleurs soumis à d'autres conditions de travail pénibles: 1.8% par an
- **Employeurs versent des cotisations supplémentaires au taux de 2 %** pour les travailleurs de nuit (afin de contribuer au financement du régime et de limiter ces activités), mais pas pour les autres (budget général des pensions)
- 7,3 % des nouveaux retraités utilisent l'option pour travail pénible pour partir à la retraite



La dangerosité ou la pénibilité devraient être traitées en premier lieu en dehors du domaine des pensions de vieillesse

- La prise en compte des emplois dangereux ou pénibles nécessite une action précoce et coordonnée des gouvernements et des partenaires sociaux
- Interventions pendant la vie active:
 - réglementations en matière de santé et de sécurité pour limiter les risques au travail
 - communication transparente sur les risques associés à certains emplois
 - politiques de gestion des âges, incluant la formation tout au long de la vie, la requalification et la reconversion
 - prestations de maladie de longue durée et assurance invalidité pour couvrir les conséquences des conditions de travail sur la santé



Resserrer et adapter les dispositions relatives aux travailleurs occupant des emplois dangereux ou pénibles

- Dans l'OCDE, tendance à réduire le champ d'application des régimes spéciaux pour les travailleurs occupant des emplois dangereux ou pénibles
- Importants problèmes de ciblage de régimes incluant des emplois dont le niveau de contrainte est discutable
- Incapacité à occuper *un emploi précis* jusqu'à l'âge minimum de départ à la retraite qui s'applique à tous les travailleurs ne suffit pas à justifier la mise en place de dispositions spéciales de *pensions de vieillesse*
- Pour les emplois dans lesquels le travail après un certain âge pose des risques en termes de santé et de sécurité (par exemple, les policiers, les pompiers et les militaires), les arguments en faveur de dispositions spéciales sont plus solides. Cependant, les politiques de gestion des âges devraient s'efforcer de préparer les travailleurs à une réorientation professionnelle suffisamment tôt



Hervé Boulhol
herve.boulhol@oecd.org

<http://oe.cd/pag>

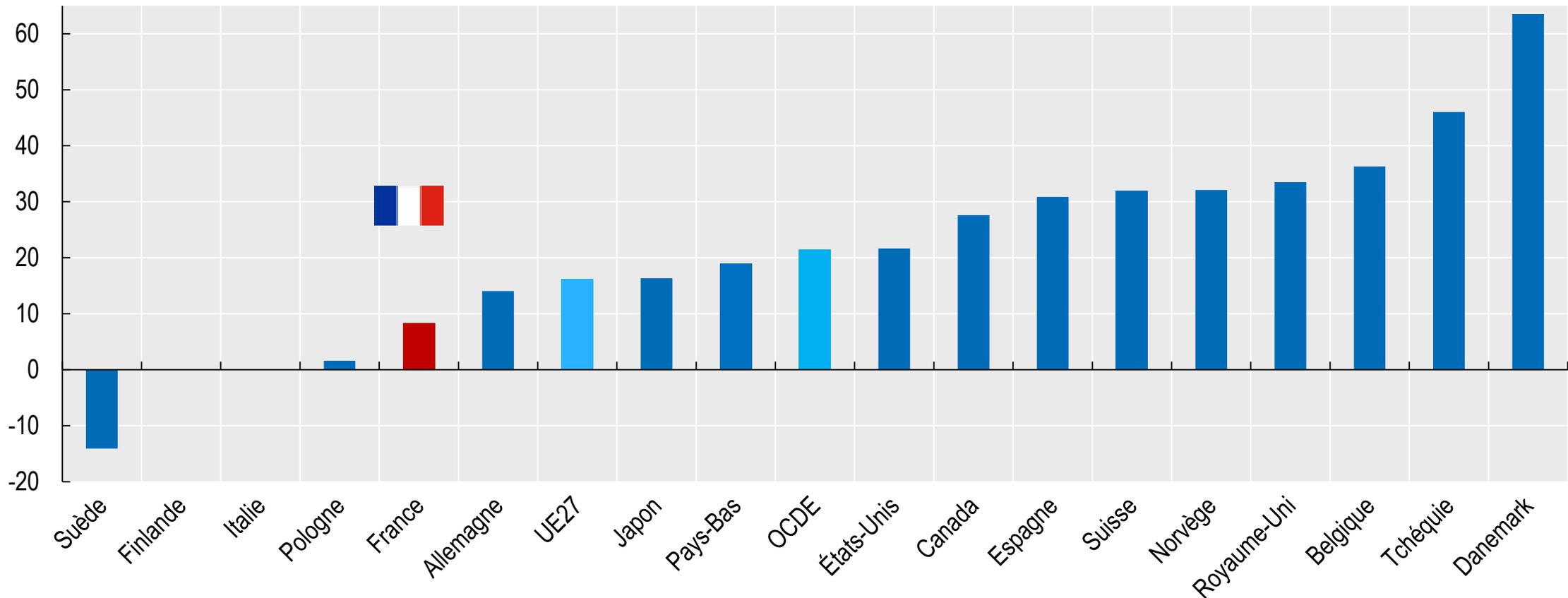


ADDITIONAL SLIDES



Taux de remplacement généralement plus élevés pour les bas salaires (2)

Différence des taux de remplacement après une carrière complète dans le secteur privé, bas vs haut salaire (50% vs 200% du salaire moyen), régimes obligatoires, en p.p., cohorte née en 2000





Deux logiques différentes en France pour prendre en compte la pénibilité

- Catégories actives de la fonction publique et de certains régimes spéciaux: logique professionnelle, retraite 5 ou 10 ans avant l'âge minimum, bonifications pour le taux plein
- Compte professionnel de prévention (C2P): logique individuelle, points accumulés permettant notamment de partir à la retraite 2 ans avant l'âge minimum (et aussi formation, etc.)

Également

- Incapacité permanente pour raisons professionnelles (2010)
- Retraite au titre du handicap
- Travailleurs de l'amiante
- Retraite pour inaptitude: incapacité de travailler, liée ou non aux conditions de travail, taux plein à 62 ans quelle que soit la durée de cotisations
- Régime de l'Opéra de Paris



Limites actuelles

- Dualité illustre les inégalités liées à la fragmentation du système
- Exemple des aides-soignant(e)s:
FPH: départ possible à 57 ans
secteur privé: départ possible à 60 ans
- Mise en place du régime universel prévoyait de supprimer 80% des catégories actives ayant des fonctions comparables dans le privé
- Administration des C2P peut être coûteuse, en particulier pour les PME
- Sous-déclarations importantes: moins d'un tiers des salaires exposés aux facteurs de risque seraient déclarés (Cour des comptes)
- Articulation C2P et inaptitude



Réforme 2023 et pénibilité

- Fermeture de certains spéciaux pour les nouveaux entrants
- Améliorations ont été apportées au C2P, notamment:
 - abaissement des seuils des principaux facteurs d'exposition (travail de nuit, en équipes alternantes) pour acquérir des points
 - prise en compte des points utilisés pour le départ anticipé dans le calcul de la pension
 - déplafonnement du nombre de points pouvant être cumulés
 - possibilité d'utiliser le C2P pour financer un projet de reconversion professionnelle
 - fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle